



Province de Québec
Municipalité de Saint-Albert
MRC d'Arthabaska

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-07
DÉTERMINANT LES MODALITÉS D’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE les articles 55 et 91 de la loi 122, visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, permettent aux municipalités d’adopter un règlement relativement aux modalités d’affichage des avis publics;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Albert désire modifier les modalités d’affichage des avis publics;

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné par X à la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août et qu’un projet de règlement a été déposé à la même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par X et résolu que le présent règlement soit adopté et qu’il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2. AVIS PUBLICS ASSUJETTIS

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la Municipalité de Saint-Albert. Les avis d’appels d’offres ne sont pas assujettis au présent règlement.

ARTICLE 3. MODALITÉ DE PUBLICATION

Les avis publics mentionnés à l’article du 2 du présent règlement seront publiés sur le site internet de la Municipalité de Saint-Albert et seront aussi affichés sur le babillard situé à l’intérieur de l’édifice municipal au 1245, rue Principale.

Les formalités requises par les différentes lois et règlements applicables, autres que les modalités de publication, restent inchangées.

ARTICLE 4. ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace toute réglementation adoptée antérieurement de même effet.

ARTICLE 5. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

Maire suppléant

Julie Paris,
Directrice générale Greffière-trésorière

*Avis de motion : 8 août 2023
Dépôt du projet : 8 août 2023
Adoption du règlement : 21 août 2023
Publication : 22 août 2023
Entrée en vigueur : 22 août 2023*